

BANQUE FIDUCIAL

ENTREPRENDRE AVEC VOUS

Location Longue Durée de véhicules

Vos questions / Nos réponses

“Puis-je commander le véhicule auprès de mon concessionnaire habituel ?”

> Oui, vous pouvez commander le véhicule chez votre concessionnaire préféré. ARVAL travaille avec l’ensemble des concessionnaires en France.

“La LLD impacte-t-elle ma capacité d’emprunt ?”

> Il s’agit d’une charge pure (un loyer), elle n’a donc pas d’impact sur l’équilibre du bilan de votre société. D’autre part, ces charges sont déductibles de votre résultat et permettent une optimisation fiscale.

“À qui s’adresse cette offre ?”

> L’offre concerne l’ensemble des TPE, commerçants, artisans, professions libérales, basé en France métropolitaine et DOM, dont l’activité a plus de 2 ans.

> Par ailleurs, les entreprises ayant comme activité le transport des personnes (taxi, ambulance, …) ne sont pas concernées par l’offre.



Nos experts vous répondent



contact.banque@fiducial.fr

Pour favoriser vos projets, la Banque FIDUCIAL a sélectionné, pour vous, le meilleur de la Location Longue Durée de véhicules.

La Location Longue Durée (LLD) permet de louer un véhicule sur une durée prévue, un kilométrage pré-défini et s’accompagne d’un ensemble de services.

Les atouts de l’offre

- **Vous bénéficiez d’exclusivités négociées par la Banque FIDUCIAL avec son partenaire ARVAL :**
  - une offre LLD sur les véhicules d’occasion,
  - une offre LLD sur des véhicules disponibles immédiatement,
  - une offre de Location Moyenne Durée (entre 12 et 36 mois),
  - en accédant à près de 50 marques et 7 000 modèles disponibles.
- **Vous bénéficiez des services et des conditions tarifaires réservés habituellement aux grands Groupes :**
  - une équipe d’experts disponible pour vous conseiller les meilleures options (services, assurances, fiscalité),
  - une offre souple et adaptée : contrats ajustés selon votre activité.

La Location Longue Durée : mode d’emploi

➡ Contactez notre service spécialisé qui vous guidera dans vos choix de véhicule et de services : entretien, pneumatiques, assistance, véhicule relais, assurance, ...

➡ Notre ligne dédiée de 9h à 18h : **02 23 47 71 04** (appel non surtaxé)

Zoom fiscalité

- **Impact selon votre choix de véhicule :**
  - La TVA est déductible pour les véhicules utilitaires.
  - Le taux d’émission de CO_2 impacte le coût de certaines charges fiscales :
    - > la déductibilité de la TVA,
    - > Bonus/Malus lors de l’achat du véhicule,
    - > la Taxe sur les véhicules de société (si date de mise en circulation > 2006).
- **Impact selon votre choix de carburant :**
  - pour l’essence, la TVA n’est jamais déductible,
  - pour le diesel, elle est déductible à 80 % pour le véhicule de tourisme et à 100 % pour les véhicules utilitaires,
  - pour les énergies du type GPL, électricité, … elle est déductible à 100 %.
- **Impact selon l’utilisation de votre véhicule :**

  L’utilisation, à des fins personnelles, des véhicules de société est considérée comme un avantage en nature. Une déclaration à l’administration fiscale est transmise sur la base de frais réels ou au forfait. Votre comptable vous aidera à faire le choix le plus adapté à votre situation.

